

CÔTE INDIGO

FLEURY D'AUDE - SAINT PIERRE LA MER - LES CABANES DE FLEURY

DECHARGE

Les Cabanes de Fleury, le

Je soussigné, Monsieur/Madame

Atteste par la présente avoir pris connaissance que la place occupée par mon bateau

« » immatriculé

n'est pas abritée des intempéries hivernales, ainsi que du niveau de l'eau.

De plus, cette location est une location de place et non d'un ponton. Que la création et l'entretien sont à la charge du locataire.

Pour la création d'un ponton :

- La structure ne doit pas dépasser 1m50 du platelage
- Matériaux autorisés BOIS
- Matériaux interdits, tout objets susceptibles de s'envoler (bâches, toiles ...)

La capitainerie se donne le droit de demander la mise aux normes du ponton, si les conditions d'utilisation ne sont pas respectées.

Cette autorisation d'occupation m'a été délivrée pour une durée limitée, à savoir :

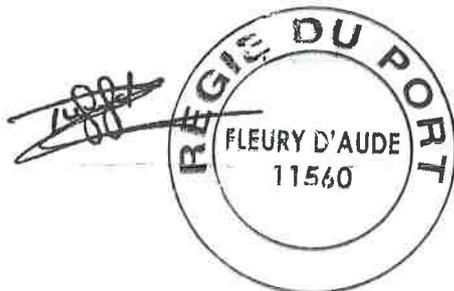
Du Au

Par conséquent, la Capitainerie ne pourra se voir entacher de toutes responsabilités en cas de dégâts survenus sur mon dit-bateau.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Le Responsable de la Capitainerie
Frédéric RUFFAT

Monsieur/Madame



Mairie de Fleury d'Aude
Boulevard de la République
11560 Fleury D'Aude



T 04 68 46 60 60



contact@communefleury.fr



www.communefleury.fr